

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2024 - 3100 - 2009 B 00017 - 509 492 252 -
A.E.R.O. - FROID

A.E.R.O. - FROID
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 600 euros
Siège social : 1 Chemin La Savane - LA RAVINE DES CABRIS
97432 ST PIERRE
509 492 252 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 juin 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

DEUXIEME DÉCISION

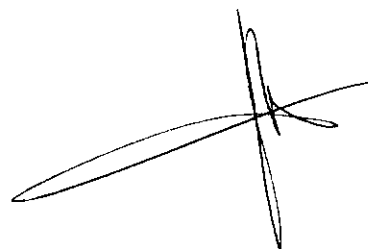
L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 31 698,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 698,94 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	204 076,70 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	235 775,64 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 235 775,64 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		AERO-FROID		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		1 CHEMIN DE LA SAVANE		97432 RAVINE DES CABRIS		
SIRET		5 0 9 4 9 2 2 5 2 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012	
		{	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *			028	030	
	Immobilisations financières * (1)			040	042	
	Total I (5)			044	048	
ACTIF-CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	052	
	Marchandises *			060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		{	Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement			080	082	
	Disponibilités			084	086	
	Charges constatées d'avance*			092	094	
	Total II			096	098	
Total général (I + II)				110	112	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 600	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	160	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	)	132	10 027
	Report à nouveau			134	204 077	
	Résultat de l'exercice			136	31 699	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			138		
	Total II			154	247 563	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154		
	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	30 126	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	4 040	172	4 760
	Comptes courants d'associés			173	113 565	
	Autres dettes			175		
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	148 451	
Total général (I + II + III)				180	396 014	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	723
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

h5

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AERO-FROID

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	
			217		218	336 625
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	6 411	
	Autres produits			230	384	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	343 420	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	148 746	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	41 422	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	419	244	4 161	
	Rémunérations du personnel*			250	98 696	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	15 580	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	2 014	
	Dotations aux provisions			256	329	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	491
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	421		
Total des charges d'exploitation (II)				264	311 438	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	31 983	
Produits financiers (III) 280						
Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)				290	696	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	980	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	31 699	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col.2		312	31 699	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	980	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		310		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	26 143			
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	6 536	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2				370	6 536	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AERO-FROID

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650	288	652	329	654	288	656	329
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	288	682	329	684	288	686	329

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	5 372	380	5 372
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	27 119
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	4 100
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AERO-FROID		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	336 625
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	336 625
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	96
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	6 411
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	6 507
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	160 161
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	24 832
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	491
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	185 484
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 157 649
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	157 649
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	336 625
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".